

COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-LAPRADE

COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2022

➤ **Quartier durable de Naquera**

La commune de Saint-Germain-Laprade a décidé, par délibération du 16 avril 2021, de conclure une concession d'aménagement avec la SPL du Velay et lui a confié la réalisation de cette opération qui a été formalisée dans un traité de concession. La SPL assure donc la maîtrise d'ouvrage du projet.

Le quartier durable est destiné à accueillir principalement de l'habitat (70 logements, répartis entre logements libres et logements sociaux) ainsi que des équipements publics de desserte et de loisirs et des espaces verts.

L'aménagement de ce périmètre comprend l'ensemble des travaux de voirie, réseaux, espaces verts, espaces libres et des installations diverses.

1/ Compte-rendu annuel des comptes :

Dans le cadre du traité de concession, la SPL du Velay doit produire un compte-rendu annuel des comptes sur l'exercice écoulé et un prévisionnel pour celui à venir.

Bilan d'activités : L'année 2021 a été principalement consacrée à la réalisation des études nécessaires à la conception du programme du lotissement. Le résultat d'exploitation est de 69 256 € HT.

Prévisionnel : Le permis d'aménager a été déposé le 9 mars 2022. Il est prévu de terminer la phase conception du quartier durable et de lancer la phase opérationnelle. Le démarrage de travaux est envisagé pour fin septembre – début octobre 2022. Ces derniers devraient durer 6 à 7 mois. Le résultat prévisionnel d'exploitation pour cet exercice est de – 1 042 436 € HT.

Le bilan global prévisionnel reste à l'équilibre.

VOTE : Approuvé à l'unanimité

2/ Avenant n°1 au traité de concession avec la SPL du Velay :

L'avenant n°1 doit permettre de faire évoluer le périmètre de la concession d'aménagement à la suite de la phase conception. Cette modification n'a pas d'incidence financière. Par ailleurs, la participation de la commune doit être révisée. Le montant total prévisionnel de travaux, résultant de l'étude pré-opérationnelle, réalisée par la SEM du Velay, représentait 749 646 € HT. Il passe, au stade avant-projet, à 922 347 € HT (hors travaux concessionnaires et plus-values éventuelles). L'augmentation du montant de travaux, dont le poste de dépenses le plus important résulte du dévoilement de canalisations, aura aussi une incidence sur la rémunération du maître d'œuvre et de la SPL du Velay. Les autres dépenses (études, foncier, assurances, impôts et taxes, frais divers) augmenteront également mais à la marge. Le nouveau bilan global prévisionnel des dépenses passe de 1 862 484 € HT à 2 063 970 € HT, soit une augmentation de 201 486 € HT (+ 9,76 %).

Pour le volet recettes, des optimisations sont proposées par la SPL permettant leur accroissement à hauteur de 200 067 € HT. Par ailleurs, la participation de la commune doit être augmentée à hauteur de 44 720 € HT (+ 9,48 %), soit un total de 516 509 €. La SPL a dans ce cadre revu à la baisse la Dotation de soutien à l'investissement locale (Etat).

Le bilan prévisionnel ci-dessous reprend et détaille les montants présentés ci-dessus pour le compte-rendu annuel de l'opération ainsi que les incidences de l'avenant n°1 :

CR 7520114 Quartier NAQUERA ST GERMAIN LAPRADE															
Ligne	Intitulé	TVA	Bilan		Engagements		Réalisé		2021	2022	2023	2024	2025	Bilan	Ecart
			Initial	Approuvé	Engagé	Reste	Total	Année	Année	Année	Année	Année	Nouveau		
	RESULTAT D'EXPLOITATION				12 832	-56 424	69 256	69 256	-1 012 436	-77 019	835 332	214 868		0	0
	DEPENSES														
	DEPENSES			1 862 484	107 168	56 424	50 744	50 744	1 223 771	68 5 395	67 444	36 617	2 063 970	201 486	
1	ETUDES			26 300		6 855	6 855	6 855	19 988	1 440			28 283	1 983	
2	FONCER : ACQUISITIONS ET FRAIS			711 280					720 863				720 863	9 583	
3	TRAVAUX			749 646					362 794	59 952			922 316	172 700	
4	HONORAIRES			93 548	88 260	58 291	29 969	29 969	50 791	34 302	2 465		117 527	23 979	
5	ASSURANCES			7 496					3 628	5 596			9 224	1 728	
6	REMUNERATION			179 225	11 989	-1 867	13 856	13 856	45 142	63 385	45 959	35 107	205 418	26 223	
7	FRAIS FINANCIERS			89 189	40		40	40	17 000	17 000	17 000	500	51 510	-37 649	
8	IMPOTS ET TAXES			1 000					1 000	1 000	1 000		3 000	2 000	
9	FRAIS DIVERS			4 800	25		25	25	2 565	1 120	1 620	1 010	5 710	940	
	RECETTES			1 862 484	120 000		120 000	120 000	181 335	608 375	902 776	251 485	2 063 971	201 487	
	RECETTES DE CESSION														
1A	Vente de droits à construire			1 222 056						416 185	754 494	251 485	1 422 123	200 067	
3	PARTICIPATIONS COLLECTIVITE CONCEDEANTE			471 789	120 000		120 000	120 000	150 000	123 254	123 254		516 309	-41 720	
4	PARTICIPATIONS CONCESSIONNAIRE														
5	SUBVENTIONS AUTRES			168 639					31 335	68 937	25 068		125 339	-43 300	
6	PRODUITS DIVERS														
7	PRODUITS FINANCIERS														

VOTE : Approuvé à l'unanimité

3/ Garanties d'emprunts

La SPL du Velay doit prochainement faire l'acquisition des parcelles qui font l'objet de l'opération d'aménagement auprès de l'Etablissement Public Foncier. Par ailleurs, elle doit faire une avance de trésorerie importante pour la réalisation des travaux dans l'attente des ventes de terrains et de la perception des subventions sollicitées pour le projet.

A ce titre, au regard du compte-rendu annuel des comptes présenté en premier point, elle a lancé une consultation pour les prêts à réaliser. Trois établissements bancaires ont été sollicités (Crédit Agricole, Caisse d'Epargne et Crédit Coopératif) pour la souscription d'un emprunt de 1 100 000 €. Un seul organisme a répondu. Il s'agit du Crédit Agricole.

Deux emprunts sont proposés avec des durées différentes et un remboursement total du capital en fin de période :

- Un emprunt de 400 000 € à 1.11% sur une durée de 24 mois avec règlement des intérêts par trimestre ;
- Un emprunt de 700 000 € à 1.69% sur une durée de 48 mois avec règlement des intérêts par trimestre.

Le montant total des intérêts s'élève à 56 200 €.

Afin que la SPL du Velay puisse souscrire ces emprunts, la commune, conformément à l'article 19 du Traité de Concession, doit se porter garante à hauteur de 80 % de chaque montant souscrit.

VOTE : Approuvé à l'unanimité

➤ **Enfouissement de réseaux TELECOM (La Berthe)**

En coordination avec les travaux de restructuration des réseaux basse tension et éclairage public à la Berthe (délibérations prises lors du conseil municipal du 1^{er} avril 2022), la commune peut également confier au Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire l'enfouissement des réseaux TELECOM.

Un avant-projet de ces travaux a été réalisé par le SDE43 en accord avec ORANGE. Les travaux ont été estimés à 10 222.61 € TTC.

Le SDE 43 peut réaliser ces travaux en demandant à la commune une participation de 7 526.61 €, soit : 10 222.61 € - (337m * 8 €).

Cette participation pourra éventuellement être revue en fin de travaux suivant le montant des dépenses présentées dans le décompte définitif. Les travaux pourraient être réalisés fin 2022 - début 2023.

VOTE : Approuvé à l'unanimité

- **Versement d'un fonds de concours à la communauté d'agglomération pour l'extension du réseau d'assainissement, route du Villard**
Conformément à ses statuts, la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay sollicite un fonds de concours auprès de la commune pour créer une extension de son réseau d'assainissement, route du Villard.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 12 000 € HT. La participation de la commune est sollicitée à hauteur de 20 %, soit 2 400 €. Le reste à charge sera supporté par la communauté d'agglomération.

Le montant définitif du fonds de concours sera calculé en fonction des dépenses réalisées.

VOTE : Approuvé à l'unanimité

- **Modification du tableau des effectifs (remplacement d'un agent d'accueil)**
Un des agents d'accueil a sollicité une mise en disponibilité pour une durée d'un an. Une campagne de recrutement a été réalisée pour le remplacer.

Six candidats ont été reçus. Une personne a été retenue. Il est proposé de la recruter au grade d'adjoint administratif dans le cadre d'un contrat de 6 mois.

Une modification du tableau des effectifs doit être réalisée pour permettre le recrutement de cet agent non titulaire.

VOTE : Approuvé à l'unanimité

- **Prolongation d'un contrat aidé (Parcours Emploi Compétences) au Centre culturel**
Un agent du Centre culturel est employé dans le cadre d'un contrat aidé (Parcours Emplois Compétences). Ce dernier prend fin le 31 mai 2022.

Au regard du travail réalisé par cet agent depuis son recrutement, il est proposé de reconduire le contrat aidé pour une période de 6 mois sur un temps plein. L'aide perçue représente 40% du SMIC brut pour une durée hebdomadaire de 30H.

VOTE : Approuvé à l'unanimité

- **Décisions du maire :**
 - 2/2022 : Avenant n°1 au commodat, avec l'Association Diocésaine du Puy, agissant pour le compte de l'Ensemble paroissial St Paul entre Loire et Sumène, pour le Presbytère renouvelé au 1er janvier 2014
 - 3/2022 Avenant n°1 au commodat, avec l'Association Diocésaine du Puy, agissant pour le compte de l'Ensemble paroissial St Paul entre Loire et Sumène, pour la Nouvelle Cure

- **Informations diverses :**

- La Ville du Puy-en-Velay sollicite une participation financière auprès de la commune de 1 471.92 € pour la scolarisation d'un enfant de Saint-Germain-Laprade au sein d'une classe ULYS de l'école publique les Arcs-en-Ciel de Guitard

- Le décret relatif aux élections législatives vient d'être publié. Elles se dérouleront les 12 et 19 juin 2022. L'inscription sur les listes électorales peut être faite jusqu'au 6 mai.
- Une réunion publique a été organisée le jeudi 28 avril au Centre culturel, à l'initiative du groupe immobilier Atrium et Alliade Habitat, pour présenter le projet de construction de 14 logements à Malescot.
- Le Conseil d'Administration du comité de Jumelage est prévu le 4 mai à 20h30.
- La commune a fait l'acquisition de deux nouveaux défibrillateurs. Le premier sera installé à Fay, l'endroit où le poser est en cours de détermination, et le second est un défibrillateur mobile qui pourra être mis à disposition des bureaux d'association lors de leurs manifestations sur les différents lieux de la commune.
- Les travaux d'assainissement de Noustoulet sont en cours de finition.
- Des travaux ont été réalisés sur le chemin qui dessert la station d'épuration de Fay.
- Le calendrier de réalisation de la première tranche de travaux du complexe sportif est respecté.
- Les caméras de vidéoprotection ont été installées sur la commune. Elles seront prochainement mises en service après formation des élus désignés.
- Les collectes réalisées dans le cadre du plogging seront amenées à la salle des Jonchères le 30 avril. Des diplômes seront remis aux enfants qui ont participé à l'activité dans le cadre du temps péri-scolaire le 11 mai en mairie, et une date sera définie au niveau des écoles pour les enfants qui ont également participé.
- L'équipe de handball féminin joue la montée en N2 avec le match du samedi 30 avril avec une soirée organisée avec les sponsors. L'équipe de football a un match le dimanche 1^{er} mai pour monter en départementale 1.
- Un premier point de suivi d'exécution budgétaire montre qu'un suivi particulier doit être réalisé sur les dépenses de fonctionnement. Ceci est lié à l'augmentation des prix des fluides.
- Une sortie a été réalisée au Jardin des coccinelles avec les bénéficiaires de la banque alimentaire pour réaliser des semis.
- Le comité de soutien Ukraine s'est réuni le 26 avril. Une association loi 1901 est en cours de création.
- Le logement d'urgence a été meublé et e a été proposé pour héberger une famille de réfugiées ukrainiennes (2 personnes).
- Le Tournoi des Petites Têtes sera organisé les 4 et 5 juin.
- Le critérium du Dauphiné passera sur la commune le 6 juin (Peyrard). La circulation sera coupée entre 16h et 16h30 entre Peyrard et Brives-Charensac.

Fin de la séance à 22h45